

Annexe

Cette annexe rassemble les documents de présentation du webinaire, y compris les notes d'appoint, les documents de référence et liens vers des vidéos de projet¹.

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII-Cameroun)

- L'OFII est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur, il est son opérateur unique en matière d'immigration légale.
- Les ressortissants étrangers en situation irrégulière peuvent bénéficier d'une aide au retour de l'OFII incluant l'organisation du voyage (bénéficiaire et sa famille) avec la possibilité d'une aide financière.
- Dans certains pays, en complément des aides au retour volontaire, une aide à la réinsertion peut être proposée aux étrangers afin d'y favoriser leur réinstallation durable. A noter qu'en plus des bénéficiaires des aides au retour, les étudiants en fin de cursus universitaire sont également éligibles au dispositif.
- Le dispositif était opérationnel dans 28 pays en 2020. Il s'articule autour de 3 niveaux d'aide : réinsertion sociale, réinsertion par l'emploi, réinsertion par la création d'entreprise.
- Le dispositif de réinsertion a été mis en œuvre au Cameroun à partir de 2009 et peut maintenant être évalué avec suffisamment de recul pour dresser les conditions de réalisation d'un dispositif permettant une prise en charge optimale des migrants de retour.

1. La préparation du retour au pays

Cette préparation en amont du retour est essentielle, elle permet l'évaluation des capacités du migrant à s'inscrire dans une projection parfois difficile pour les personnes s'étant retrouvées dans un processus d'immigration irrégulière (ce retour est souvent vécu comme une honte par rapport à la famille qui a souvent contribué financièrement au départ vers l'Europe et qui parfois est en attente d'un retour sur investissement, certains migrants de retour préfèrent même dans un premier temps ne pas reprendre contact avec la famille...). Pour les étudiants de retour, la problématique est davantage liée à la réappropriation des contraintes locales économiques, familiales ou culturelles. Les candidats au retour sont pris en charge par des agents spécialisés de proximité au sein de notre réseau territorial. La validation du type d'aide est donc actée à ce niveau mais des modifications sont toujours possibles à l'arrivée au Cameroun.

2. Prises en charge au Cameroun

A l'arrivée au Cameroun la prise en charge repose sur plusieurs actions développées :

- Un premier contact avec la RE Cameroun
- La désignation d'un opérateur adapté au profil, au type d'aide sollicitée, au projet et à sa localisation.

¹ Principalement axé sur les enseignements tirés des projets, des approches institutionnelles et des expériences nationales

- La prise en charge par l'opérateur : consistant à la réflexion sur le projet du candidat, validation du projet, étude de faisabilité, élaboration d'un business plan, préparation au passage en comité de financement, suivi et mise en œuvre du projet, formations, décaissement des aides, suivi pendant 1 an (pouvant être reconduit en cas de besoin), rapports intermédiaires et finaux de suivi de projets.
- Le suivi des projets par l'OFII : Visites de projets, valorisation des expériences réussies, recherche de synergie avec d'autres programmes externes ou locaux.

3. L'opérateur au centre de la réussite du dispositif

Au Cameroun, OFII dispose de cinq opérateurs (3 privés et 2 publics). Il leur est demandé :

- L'expérience de la création d'entreprise : maîtrise des aspects juridiques (enjeux fonciers), psychologiques (choix raisonné du projet), économiques (identification des facteurs-clés de succès) et techniques (spécificités du secteur d'activité retenu).
- L'expérience de l'accompagnement des porteurs de projets sur les phases d'identification du projet ; d'analyse de la faisabilité du projet; de lancement de l'activité (choix de la localisation, choix des investissements à réaliser).
- La réactivité pour aider le porteur de projet à surmonter les difficultés rencontrées (réponses adaptées dans des délais raisonnables).
- La capacité à établir un dialogue exigeant avec le porteur de projet (relations de confiance qui peuvent perdurer au-delà de la période contractuelle d'accompagnement).



<https://www.youtube.com/watch?v=Ploqp1FSch8>
<https://www.youtube.com/watch?v=QjYWkv2Cz3Y>

Le rôle de l'Agence Nationale Pour l'Emploi au Togo dans l'intégration des migrants de retour dans le marché du travail.

L'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) est le service public de l'emploi au Togo qui a pour mission principale de traiter toutes les questions relatives à la mobilité de la main d'œuvre au plan national et international d'où sa légitimité opérationnelle sur le champ de la gestion de la migration de travail.

L'offre de services aux candidats de retour :

- ✓ Accueil, écoute sur place ou à distance
- ✓ Conseils, orientation
- ✓ Appui dans la recherche d'emploi (rédaction de cv, lettre de motivation, mise en lien avec une entreprise, aide à la préparation d'un entretien de recrutement)
- ✓ Information sur les opportunités d'emploi disponibles au niveau national
- ✓ Marché du travail
- ✓ Climat des affaires, opportunités à saisir, mesures publiques
- ✓ Aide à l'élaboration du projet de retour (pour les porteurs d'idée d'entreprises)
- ✓ Accompagnement jusqu'au retour
- ✓ Suivi après le retour

Principalement l'ANPE intervient sur 3 volets en matière de réintégration des migrants:

- **Le volet salarié**, à travers les formations sur les écrits professionnels (cv et lettre de motivation), à travers la prospection et la mise en relation des profils des migrants aux structures intéressées, ainsi qu'à travers les recrutements ou les placements directs.
- **Le volet entrepreneuriat**, dans le montage des plans d'affaires, l'orientation vers les créneaux et dispositifs de financements, l'appui à la gestion d'entreprise et au renforcement de compétences dans gestion d'entreprises.
- **Les formations duales d'adaptation aux métiers porteurs** sur le marché du travail afin de faciliter la réintégration professionnelle des migrants.

Les partenaires de l'ANPE pour la réinsertion-socio professionnelle des migrants

L'ANPE a signé le 06 décembre 2016, une convention cadre de partenariat avec OFII pour la mise en œuvre du programme d'aide à la réinsertion de l'OFII au Togo de retour de la France. Ce dispositif s'articule autour de trois types d'aide :

- Une aide à la réinsertion sociale
- Une aide à la réinsertion par l'emploi
- Une aide à la réinsertion par la création d'entreprise

Les résultats à ce jour:

- Aide à 20 togolais dont 01 pour l'emploi salarié et 19 promoteurs d'entreprises.
- Des suivis réguliers réalisés auprès de ses retournés.

La convention HCR –ANPE

Cette convention signée depuis le 10 décembre 2014 a pour but de faciliter la réinsertion des réfugiés à travers des stages d'employabilité et des formations sur les écrits professionnels. (Rédiger un cv, une lettre de motivation, décrocher un entretien d'embauche).

Avec l'appui de l'ANPE:

- Une dizaine de réfugiés ont trouvé des stages professionnels d'une durée d'un an en entreprise;
- Environ 200 réfugiés à ce jour sont formés aux techniques de recherche d'emploi.

Projet Migr'Action

Dans le souci de consolider le dispositif de gestion des migrations mis en place, l'agence a sollicité et obtenu son admission au projet de renforcement de la mobilité professionnelle légale en Afrique de l'Ouest (projet Migr'Actions) financé par l'Union Européenne et mise en œuvre par un consortium de quatre services publics d'emploi (Pôle emploi de France, Arbetsfömedlingen de la Suède, l'ANAPEC du Maroc et l'ANETI de la Tunisie). Ce projet dont est bénéficiaire également le Cap Vert, le Ghana, la Mauritanie et le Sénégal vise à appuyer les services publics d'emploi nationaux dans l'organisation de la mobilité professionnelle légale à l'international.

La réalisation du Mooc (formation en ligne) vise à cet effet à informer et à orienter les migrants de retour, la diaspora, les migrants en réadmission et les futurs entrepreneurs sur les différentes étapes de création d'entreprise, les organismes d'appui aux futurs entrepreneurs migrants dans l'accès au financement et à la formation ainsi qu'au secteur porteur une fois au retour au pays.

Mécanisme mis en place par le Gouvernement du Cameroun pour le retour et de l'intégration socioéconomique des jeunes de la diaspora

La question du retour et de la réintégration des jeunes de la diaspora touche plusieurs départements ministériels qui ont chacun un rôle spécifique à jouer. La force de notre dispositif réside dans l'identification des besoins réels des migrants de retour et des acteurs pouvant apporter des appuis multiformes pour favoriser leur retour et leur réintégration durables. En effet, pour gérer par exemple le flux croissant des migrants de retour, causé par l'opérationnalisation de l'Initiative de FFUE-OIM, le Gouvernement du Cameroun a mis sur pied un groupe de travail interministériel chargé de la gestion des migrants irréguliers de retour. Dans ledit groupe, où prend part tous les Départements ministériels ayant quelque chose à offrir aux migrants de retour, les besoins des migrants étant clairement identifiés, des sous commissions se sont mises en place en fonctions des besoins prioritaires, sous le lead d'un Département ministériel dont la propension à travailler sur la thématique dont il est le leader était indiscutable. Par la suite la volonté de réussite et la partition des rôles des différents acteurs engagés dans le groupe de travail a permis à l'orchestre de jouer une belle symphonie basée essentiellement sur le référencement aux structures répondant le mieux aux besoins des migrants.

Dans le cadre de l'Initiative de FFUE-OIM pour la protection et la réintégration durable des migrants de retour au Cameroun (mise en œuvre conjointement par l'OIM et le gouvernement du Cameroun sur financement de l'UE), le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique a mis à la disposition de l'OIM des conseillers en insertion qui travaillent au quotidien à la réintégration durable des migrants de retour.

Ils participent chaque jour au côté de l'OIM à l'accueil des migrants , à leur installation , à la réception et l'enregistrement de ces migrants dans les locaux de l'OIM, à l'écoute, au conseil et l'orientation de ces derniers ou encore à l'élaboration de leurs plans d'installation, à la formation technique (élevage des poulets, agriculture, restauration rapide...), à l'encadrement entrepreneurial et social, à la préparation des documents des migrants qui vont être présentés au comité de pilotage ou actuellement selon le nouveau dispositif mis en œuvre suite à la pandémie du Covid 19, au comité restreint d'identification et de validation des bénéficiaires du Cash-Based Intervention (CBI) de la Réintégration, à la participation au comité de pilotage et à la préparation des documents pour la mise à disposition du cash aux migrants.

Le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique dans son budget de fonctionnement depuis 2017 a inscrit la rubrique « **Aide à l'installation et à la réintégration des migrants en situation précaire** ». Il s'agit d'une subvention que le Ministère octroie aux migrants de retour qui ont sollicité une aide et préalablement suivi une formation technique, et un réarmement moral civique et entrepreneurial afin que ces derniers réalisent des Activités Génératrices de Revenus.

Par ailleurs, un contrat de prestations pour la mise en œuvre d'un Programme d'Aide à la réinsertion par la création d'entreprise entre l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et le PARI-JEDI a été signé le 10 avril 2019. Il prévoit en fonction des profils et des besoins des bénéficiaires, l'attribution par l'OFII d'une aide technique et financière aux migrants rentrés de France pour les aider à se réinstaller durablement au Cameroun.

De plus le PARI-JEDI apporte des appuis techniques et accompagne de façon institutionnelle les associations, les Organisations de la Société Civile tant de l'intérieur que de la diaspora, qui mettent en œuvre les projets de retour et de réintégration en faveur des migrants de retour et des jeunes de la diaspora.

La réinsertion des migrants tunisiens de retour: quel rôle joué par la société civile tunisienne

Aperçu sur les Tunisiens résidents à l'étranger (TRE)

- La Tunisie compte plus de 1,4 millions de TRE soit 12 % de la population dont 84 % résident en Europe.
- Les TRE occupent une place importante en Tunisie et ce par le rôle qu'ils jouent dans l'économie nationale et par la préservation de l'image rayonnante de la Tunisie à l'étranger.
- Ils assurent un transfert régulier de fonds (environ 5% du PIB) qui joue un rôle important dans les budgets familiaux et favorise le développement régional.

Le retour volontaire et la réintégration des migrants tunisiens de retour

- La question du retour et de la réinsertion fait partie des accords bilatéraux et multilatéraux conclus par la Tunisie en matière de migration.
- Selon les articles 24 et 25 de la Constitution tunisienne, tout Tunisien a le droit de quitter son pays et d'y revenir.
- Plusieurs initiatives et actions pilotes ont été mises en œuvre dans le cadre des projets de coopération internationale et qui visent la réinsertion socio-économiques des migrants tunisiens de retour.

Projets de coopération internationale

I. Le Projet Lemma

- Le projet Lemma (mars 2016-juin 2019) avait pour objectif de soutenir la mise en œuvre du Partenariat pour la mobilité (PPM) en renforçant les capacités du Gouvernement tunisien à développer et mettre en œuvre sa politique nationale migratoire.
- Le projet Lemma visait dans sa troisième composante **la réinsertion des migrants tunisiens de retour**.
- La composante 3 a été mise en œuvre en partenariat avec l'OFII qui dispose d'une longue expérience en matière d'accompagnement des migrants de retour.

Principales réalisations de la Composante 3 du Projet Lemma

- **Objectif:** la réinsertion des migrants tunisiens de retour en leur accompagnant dans un projet de réinsertion grâce à la mutualisation des programmes de retour européens.
- **Mise en œuvre:** l'OFII en collaboration avec les institutions tunisiennes concernées et **les acteurs de la société civile**. La **coopération suisse** et la **coopération allemande** ont contribué au financement de l'initiative.
- **Public cible:** les migrants tunisiens en provenance de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie et les migrants potentiels, sachant que le projet Lemma a pris en charge les migrants en provenance de l'Italie.
- **Résultats:** soutien de la réinsertion économique de 91 personnes dans le tissu économique et social tunisien dans quatre zones géographiques à forte activité migratoire.

Implication de la société civile dans l'initiative pilote d'insertion des migrants de retour

4 associations tunisiennes ont été sélectionnées via un appel à projets pour accompagner les bénéficiaires pendant le processus de réalisation de leurs propres projets, sur la base d'un suivi de proximité:

Phase 1 Pré-crédation

- La préparation d'un bilan personnalisé de la situation de chaque candidat (parcours professionnel, compétences acquises, formation, situation familiale, ...).
- Formation en entrepreneuriat et création d'entreprises pour le renforcement de capacités managériales du bénéficiaire.
- La préparation d'une étude de faisabilité du projet de réinsertion, présentant les éléments suivants:
 - L'appréciation de la pertinence du projet au regard du contexte local,
 - L'adéquation du projet avec les besoins du marché local,
 - Le montant du budget du projet et le montant de l'aide financière sollicitée.
- Assistance dans certaines démarches administratives.

Phase 2: Lancement / installation

- Présentation du projet / Comité de sélection du projet,
- Assistance dans certaines démarches administratives,
- Acquisition des équipements / matériels,
- Acquisition de la matière première.

Phase 3: Post-cr ation: suivi du projet

- Visites de terrain pendant 01 an afin de voir l' tat d'avancement du projet,
- Identifier les besoins du promoteur et d tecter les difficult s rencontr es,
- Apporter l'assistance et le conseil n cessaire pour la r ussite du projet.

Renforcement des capacit s des associations tunisiennes

Le renforcement des capacit s de **21 associations tunisiennes** dans la mise en place d'actions en faveur de la r insertion de tunisiens de retour afin de leur permettre de:

- S'approprier les enjeux li s   la migration et le retour, Faire  merger des initiatives innovantes dans le domaine de l'accompagnement des tunisiens de retour.
- 3 associations ont  t  s lectionn es et ont b n fici  d'une aide financi re afin de mener les actions suivantes:
 - **Afaak Kebili** : accompagnement   l'insertion scolaire des enfants des familles de retour en Tunisie (m diation corps enseignant-parents-enfants et soutien   l'apprentissage de la langue arabe).
 - **Cit'ess Mahdia, projet « Visa »** : accompagnement de migrants de retour dans leur projet de cr ation d'une association de soutien   la r insertion des migrants.
 - **Apdes Smart Solutions Kasserine, Projet « Integrini »** : associer les familles des Tunisiens de retour, les repr sentants institutionnels locaux et les Tunisiens de retour dans le projet de r insertion.

II. Programme ProGreS Migration

Le programme ProGreS Migration, financ  dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence, pr voit dans sa composante 3 d'accompagner la r insertion socio- conomique des migrants tunisiens de retour,   travers la mise en place d'un « **Dispositif national de r insertion socio- conomique pour les migrants de retour** » d nomm  « **Tounesna** » au sein de l'Office des Tunisiens   l' tranger.

- Ce Dispositif national de r insertion  uvre   ce que la r insertion socio- conomique de Tunisiens de retour soit accompagn e et consolid e par le biais d'un Dispositif d'accueil proposant une palette de services adapt s et coordonn s (orientation et accompagnement).
- Le dispositif « Tounesna » fait co-intervenir les acteurs institutionnels cl s de la r insertion: l'Office des Tunisiens   l' tranger, l'Instance G n rale de la Promotion Sociale et l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Ind pendant.

Les prestations propos es par le dispositif national:

Afin d'assurer un accompagnement de proximit  de 12 mois aux migrants de retour, **six op rateurs de suivi issus de la soci t  civile locale tunisienne** sont agr es par le Dispositif national de r insertion, sur la base d'un cahier des charges.

1- R insertion sociale

- Appuyer le conseiller du Dispositif dans l'identification des actions   entreprendre pour acc l rer la r insertion sociale du migrant et assurer un accompagnement ad quat et adapt    sa situation.
- Assurer un suivi des b n ficiaires et les accompagner dans leurs diff rentes d marches li es   leur r installation (visites de logement, achat de mobilier, interm diation, hospitalisation, d marches administratives, obtention de rendez-vous ...).

2- Réinsertion par l'emploi

- Elaboration d'un plan d'accompagnement pour la réinsertion par l'emploi professionnel du migrant de retour: renforcement des compétences et des capacités professionnelles du migrant ainsi que sa capacité d'intégration au milieu professionnel.

3- Réinsertion par la création d'un projet économique

- Elaboration du business plan, procédures administratives, achat de matériel, formation, suivi pendant un an...